



L'ESSENTIEL DE LA CHARTRE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE DES ALPILLES

ENJEUX & FINALITÉS



La forêt prédomine les espaces naturels des Alpilles qui couvrent la moitié du territoire. Cette forêt de pins d'Alep et de chênes verts constitue un élément fondamental de nos paysages et offre de nombreux atouts en termes de loisirs, de bien-être, de découverte, de biodiversité mais également des opportunités économiques intéressantes.

Comme toutes les forêts méditerranéennes, notre massif est fragile et soumis à un fort risque incendie. Menace qui s'accroît aujourd'hui avec les effets du changement climatique. C'est d'abord pour protéger sa forêt que le Parc naturel régional des Alpilles a été créé par des élus visionnaires convaincus qu'on était plus efficace en se regroupant que seul dans sa commune. Les collectivités ont ainsi délégué au Parc la responsabilité de coordonner et d'animer les actions de défense de la forêt contre les incendies dès sa création en 2007. En quinze ans, le Parc a acquis un savoir-faire et une légitimité reconnus par l'ensemble de ses partenaires et des pouvoirs publics. Reconnaissance qui a conduit les élus à prolonger cette mission autour de la culture du risque par une ambition plus large en engageant une réflexion globale sur la stratégie forestière en lien avec les attentes et les enjeux du territoire inscrits dans la Charte du Parc 2023-2038.

Une vision « multifonctionnelle » ambitieuse et partagée par tous les acteurs du territoire pour la forêt des Alpilles.

Le Parc des Alpilles a engagé et piloté cette démarche qui a conduit l'élaboration d'un cadre d'intervention commun avec des objectifs partagés et un calendrier précis inscrits dans différents outils d'aide à la décision :

- le Plan d'approvisionnement territorial pour évaluer la ressource en bois,
- Une étude ressource sur la filière bois énergie issue des déchets agricoles,
- le Plan de Massif pour la Prévention des Forêts Contre les Incendies,
- la Charte forestière de territoire des jeunes marquant l'engagement des scolaires pour l'avenir de la forêt des Alpilles,
- la Charte forestière de territoire, qui condense l'ensemble des résultats des documents ci-dessus et propose une stratégie commune avec une déclinaison en plan d'actions sur 5 ans.

Nous vous proposons, dans ce document, une présentation synthétique de la Charte forestière de territoire des Alpilles. Vous y trouverez les principales caractéristiques de nos forêts, leurs atouts et leur potentiel, les objectifs définis avec l'ensemble des partenaires et les actions que nous allons mettre en place collectivement pour une gestion durable de nos forêts, écologique et économiquement favorable au territoire.

Jean Mangion
Président du Parc naturel régional des Alpilles
Maire de Saint-Étienne du Grès

PARTIE 1 : LA FORÊT DES ALPILLES, ÉTAT DES LIEUX

- 1.1 - Forêt des Alpilles, qui es-tu ? P.04
- 1.2 - Des forêts au bénéfice de tous P.06
- 1.3 - Des risques à prendre en compte P.09

PARTIE 2 : LA FORÊT DES ALPILLES, QUE VOULONS-NOUS POUR L'AVENIR ?

- 2.1 - Comment a-t-on construit la stratégie forestière des Alpilles ?.. P.10
- 2.2 - Comment est organisée la Charte forestière de territoire ? ... P.12
- 2.3 - 5 grandes orientations pour la forêt des Alpilles..... P.13
- 2.4 - La Charte forestière de territoire des jeunes P.22

PARTIE 3 : METTRE EN ŒUVRE LA CHARTE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE

- Action 1** : Mettre en place une base de données pour coordonner les intervenants en forêt P.26
- Action 2** : Augmenter la surface d'îlots de vieux bois au bénéfice de la biodiversité P.26
- Action 3** : Élaborer un guide de préconisations techniques pour conserver un équilibre paysager de la forêt des Alpilles P.27
- Action 4** : Développer une culture forestière à travers la création d'outils pédagogiques et ludiques à destination du grand public P.27
- Action 5** : Continuer à concevoir et animer un programme scolaire et ses outils pédagogiques..... P.28
- Action 6** : Étendre la surface forestière bénéficiant d'une gestion multifonctionnelle et durable P.28
- Action 7** : Augmenter la proportion de bois d'œuvre sur pied et la valorisation des bois..... P.29
- Action 8** : Faire émerger une filière bois d'œuvre sur le territoire P.29
- Action 9** : Susciter la demande en bois d'œuvre et accompagner les projets de construction publics P.30
- Action 10** : Mettre en place une méthode d'évaluation et de suivi dans le temps des services rendus par la forêt P.30



Une autre vie s'invente ici

Le territoire des Alpilles est labellisé « Parc naturel régional » depuis 2007.

L'évidence même pour ce petit joyau de Provence, à la beauté si fragile et singulière. Une terre pittoresque façonnée par plus de 4000 ans d'histoire, un lieu de vie remarquable par la diversité de ses richesses naturelles et culturelles, un terroir exceptionnel par l'équilibre subtil qui lie ses paysages aux femmes et aux hommes qui y œuvrent au quotidien. C'est au travers d'une longue démarche de rassemblement des forces vives du territoire et d'élaboration d'un projet d'avenir, que les Alpilles sont entrées dans la prestigieuse famille des Parcs naturels régionaux.

Les 16 communes qui se partagent ce précieux massif calcaire ont agi de concert pour faire reconnaître le territoire au niveau national pour la grande qualité de ses patrimoines. Cette reconnaissance marque ainsi la volonté unanime des communes, de la Région, du Département et de l'État d'inscrire la destinée des Alpilles dans une démarche de développement économique et social durable et d'allier la protection de l'environnement au développement des activités humaines.

Un Parc naturel régional est un territoire ouvert et vivant, où l'on associe préservation et valorisation grâce à la volonté quotidienne des élus, des acteurs socioéconomiques et des habitants, qui travaillent main dans la main, projet après projet, et cherchent l'alchimie entre le progrès économique et social et la préservation de la nature.

PARTIE 1 : LA FORÊT DES ALPILLES, ÉTAT DES LIEUX

1.1 FORÊT DES ALPILLES, QUI ES-TU ?

Pour élaborer la Charte forestière de territoire, un diagnostic des milieux forestiers a été réalisé incluant une description physique mais aussi les principaux enjeux de la gestion forestière. Voici l'essentiel de ce diagnostic.

Sur les 23 000 hectares d'espaces naturels du Parc naturel régional des Alpilles, 60 % sont constitués d'espaces forestiers de production, de densité et de qualité variables. La composition des peuplements de la forêt des Alpilles permet de réaliser une typologie des grands types de végétation entre espaces ouverts, peuplement de feuillus et peuplement de résineux.

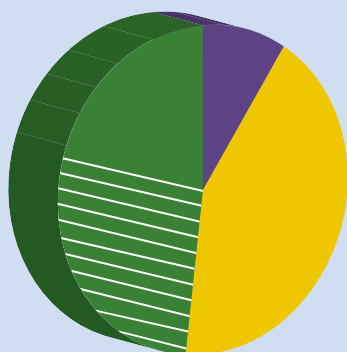
• Les Alpilles, un territoire forestier*

Le Parc naturel régional des Alpilles a une superficie de 51 000 ha répartis ainsi :

Zones artificialisées (9,5%)

Terres agricoles (42,5%)

Espaces naturels (48%)
dont 60% de forêts
Soit 17 000 Hectares
environ



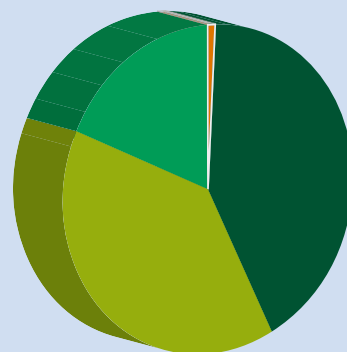
Les forêts de feuillus et de résineux se distribuent ainsi :

Autres (1%)

Résineux purs (42%)

Feuillus purs (39%)

Mélange feuillus
et résineux (18%)



*En 2022

- Le pin d'Alep (*Pinus halepensis*), est la principale essence résineuse (98%) qui peuple les Alpilles.

Contrairement aux idées reçues, il n'est pas originaire de Syrie mais de l'ouest du bassin méditerranéen (Espagne-France). Cette espèce dite « xérophile » peut vivre dans un sol pauvre et résiste à de longues périodes de sécheresse et d'ensoleillement. Le pin d'Alep colonise rapidement les espaces ouverts, notamment après le passage d'un incendie. Autant de facteurs qui expliquent la prédominance de cette espèce dans nos forêts.



- Le chêne vert ou Yeuse (*Quercus ilex*) est un feuillu à feuillage persistant. Il représente 82% des feuillus de notre territoire.

C'est une espèce xérophile et résistante au froid. Le chêne vert s'adapte aussi à la sécheresse ambiante en adaptant la forme de ses feuilles à l'humidité ambiante (feuilles presque ovales à dentées). Le chêne vert a l'avantage de se régénérer après un incendie grâce au rejet sur souche. C'est une espèce post-pionnière c'est-à-dire qui s'installe après les espèces pionnières tels que le pin d'Alep.



???

Feuillus ? Résineux ? Conifères ?

Les arbres dits feuillus portent des feuilles qui sont « caduques », elles tombent à l'automne pour leur grande majorité comme par exemple, les peupliers et les frênes. D'autres essences méditerranéennes de feuillus, comme le chêne vert, ne perdent pas leurs feuilles à l'automne, elles sont « persistantes ».

Les résineux (ou conifères) portent des aiguilles et restent verts toute l'année. L'essence la plus commune dans les Alpilles est le pin d'Alep.



Nos milieux forestiers du 21^{ème} siècle n'ont pas toujours eu le même visage... Au quotidien, les forêts nous semblent immuables. Pourtant, comme tous les écosystèmes, à l'échelle des décennies elles se transforment au gré de nos usages ou de processus naturels.

• Des forêts avec une histoire

Au début du 20^{ème} siècle, il faut s'imaginer un massif moins boisé qu'aujourd'hui. Tout le territoire était marqué par l'utilisation agricole, des activités de cueillette... Le bois lui-même était très consommé notamment comme bois de chauffage. Jusqu'à la Première Guerre mondiale, la déprise agricole, la diminution du pastoralisme et un prélèvement moindre de bois conduit à une expansion de la surface forestière. À la fin des années 1950, après l'épisode de gel de 1956, un tournant se produit avec de grands programmes de plantations, principalement de résineux et surtout du pin d'Alep. Depuis les années quatre-vingt-dix des incendies ont marqué le paysage et engendré une réouverture de certains milieux. Cette période s'accompagne aussi d'un retour du pastoralisme. Nos paysages forestiers actuels sont directement hérités de ces périodes.

• À qui appartient la forêt dans les Alpilles ?

Un peu plus de la moitié de la surface de forêts appartient à des propriétaires privés, le reste sont des forêts publiques : principalement des forêts communales ou départementales. Quelques hectares appartiennent à d'autres organismes publics comme la SNCF ou la SAFER au nord-ouest de Sénas.

En forêt privée, un grand nombre de propriétaires possède des parcelles forestières de petite taille : **88% des propriétaires privés ont des propriétés de moins d'1 hectare.**

Ce morcellement génère une forte complexité dans la coordination de la gestion forestière à l'échelle du Parc. Les plus petites parcelles sont souvent à la marge des zones urbanisées, là où le risque incendie est le plus fort.

• Qui gère les forêts dans les Alpilles ?

Les forêts privées ou publiques sont régies par le Code forestier. Les forêts publiques sont gérées par l'Office national des forêts (ONF). Les propriétaires de forêts privées sont accompagnés par le Centre national de la propriété forestière (CNPF) qui garantit la gestion durable des parcelles. Pour tout propriétaire, public ou privé, les modalités de gestion sont définies dans un document de gestion durable.



À

retenir :

- Dans les Alpilles, le taux de réalisation des plans simples de gestion (PSG) sur les grandes propriétés de plus de 25 ha est de 74% en termes de surface, largement au-dessus de la moyenne régionale.
- Tous les plans d'aménagement des forêts publiques sont à jour (en 2020).
- 1/4 des surfaces forestières des Alpilles ont une certification PEFC, un label qui promeut une gestion durable de la forêt... chiffre en augmentation constante.

Un constat est régulièrement fait auprès des personnes parcourant les massifs forestiers, c'est une méconnaissance de la réalité de la gestion forestière durable. Les travaux sylvicoles et coupes de bois sont ainsi généralement mal compris. Un des enjeux de la Charte forestière de territoire est de travailler à la sensibilisation des publics.

???

Qu'est-ce que la sylviculture ?

C'est l'ensemble des techniques permettant la création et l'exploitation des forêts, à travers différents types d'interventions et coupes. La sylviculture est dite durable si elle assure la conservation et la régénération de la forêt. **La sylviculture s'inscrit dans le temps long.**

1.2 DES FORÊTS AU BÉNÉFICE DE TOUS

La forêt des Alpilles est vécue et appréciée par les habitants et les visiteurs, elle est aussi exploitée pour son bois. Elle est un lieu de ressource et d'activité de plein air. C'est un espace partagé du fait des activités variées : randonnée, VTT, escalade, pastoralisme, chasse...

Sillonné par divers sentiers de petites et grandes randonnées, le territoire est notamment un lieu privilégié d'excursion. Du fait de cette diversité des usages, on parle d'une **forêt multifonctionnelle**.

Plus discrètement, mais pas moins important, elle nous rend des services indispensables **parfois difficiles à percevoir et mesurer** : protection de l'eau, lutte contre l'érosion des sols, captage du CO2 lors de la croissance des arbres... **Ce sont les services écosystémiques**. L'objectif d'une gestion durable de la forêt est de maintenir ces divers usages et fonctions, de les faire coexister, c'est-à-dire d'assurer le caractère multifonctionnel des forêts. La sylviculture est l'un des outils de cette gestion.



• La forêt des Alpilles, une ressource en bois

? QUELLE EST LA DISPONIBILITÉ DE LA RESSOURCE EN BOIS ?

Le principe central d'un prélèvement durable de bois en forêt est de ne pas collecter plus de volume que la capacité de la forêt à s'accroître. Qu'en est-il actuellement dans les forêts des Alpilles ?

En forêt privée : si on considère les propriétés de plus de 10 ha soit 65% des surfaces, la ressource en bois est sous-mobilisée par rapport à son taux d'accroissement.

En forêt publique : les données issues des études menées et de l'ONF montrent que le prélèvement est inférieur à la ressource disponible et inférieur à l'accroissement annuel à l'échelle du massif.

Il est par ailleurs important de prendre en compte la «maturité» des peuplements. Une grande proportion des plantations de résineux des Alpilles a entre 70 et 85 ans, c'est le bon moment pour envisager des coupes, durables et paysagères, permettant de laisser la place à une nouvelle génération.

? QUELS DÉBOUCHÉS POUR LE BOIS DES ALPILLES ?

Le bois prélevé peut avoir trois grandes utilisations :

 **Le bois industrie** est destiné à la transformation pour devenir de la pâte à papier ou du carton principalement. C'est un débouché fondamental pour l'économie de la filière forêt-bois des Alpilles, en particulier avec l'usine Fibre Excellence (Tarascon).

 **Le bois énergie** est utilisé pour produire principalement de la chaleur et de l'électricité après transformation (granulés par exemple). Actuellement, l'équilibre entre production, stockage et utilisation à l'échelle locale n'est pas optimisé.

 **Le bois d'œuvre** est valorisé dans le bâtiment (charpente, bardage...). Actuellement, la valorisation des bois du territoire en bois d'œuvre reste très faible. Pour obtenir la qualité requise, il est nécessaire de mener une sylviculture adaptée, permettant aux plus beaux arbres une meilleure croissance.

D'une façon générale, la filière bois nécessiterait d'être mieux structurée localement et une culture de l'utilisation du bois en région méditerranéenne reste à développer.

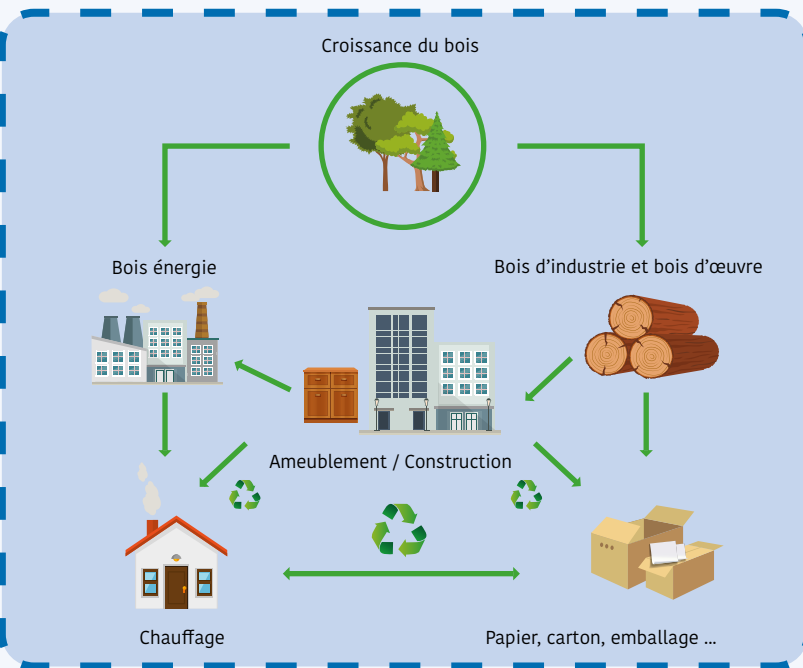
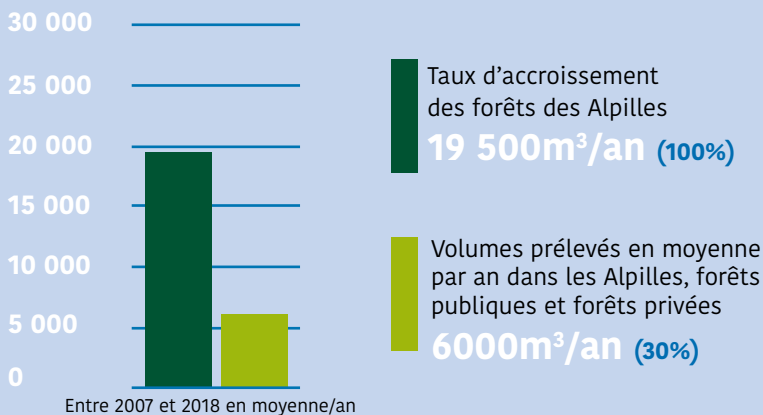


LE SAVIEZ-VOUS ?



Dans le département des Bouches-du-Rhône, la tendance en récolte de bois est à la hausse, depuis 2016, avec une forte hausse pour le bois énergie. Deux chaufferies bois sont en activité dans les Alpilles et d'autres projets sont en cours de construction. ”

Le taux d'accroissement d'une forêt est le volume de bois produit par année. Les Alpilles ont un taux d'accroissement des arbres d'environ 19 500 m³ /an, assurés à 85% par le pin d'Alep.



LE SAVIEZ-VOUS ?



Le pin d'Alep a été utilisé à Saint-Rémy-de-Provence dans le bardage de la Maison du Parc et dans une partie de son mobilier. Depuis 2018, le pin d'Alep a été intégré dans la norme relative aux règles d'utilisation du bois dans la construction. Cette essence locale, présente dans les Alpilles, peut donc être utilisée en bois de structure dans les constructions. ”

• La forêt des Alpilles, partie intégrante de paysages remarquables

Les Alpilles sont réputées pour leurs patrimoines paysagers uniques, les massifs forestiers en font partie. La gestion forestière peut marquer les paysages de son empreinte. De façon évidente, la coupe de bois contribue à façonner les paysages de même que l'ouverture de pistes ou encore les plantations en ligne.

Le Parc des Alpilles a la particularité d'être doté d'un outil unique de préservation des paysages, la directive de protection et de mise en valeur des paysages des Alpilles. Cette directive protège des points de vue ou des sites paysagers. La préservation des paysages et les recommandations de la directive Paysages sont **largement répandues dans les forêts qui bénéficient de documents de gestion durable**.

La Charte forestière de territoire propose un cadre plus technique et opérationnel pour que la préservation des paysages soit prise en compte de façon encore plus systématique.

• La forêt des Alpilles, un écosystème riche en biodiversité

Dans les Alpilles, c'est l'imbrication de divers milieux, pelouses sèches, zones rocheuses (falaises et éboulis), milieux agricoles et zones forestières, qui fait la richesse écologique.

La zone forestière est concernée par les sites Natura 2000 ZSC (zone spéciale de conservation) et ZPS (zones de protection spéciale) Alpilles. On y retrouve la grande majorité des espèces emblématiques comme l'Aigle de Bonelli, le Vautour péronoptère, le Grand-duc d'Europe, le Circaète Jean-le-Blanc ou encore, parmi les chauves-souris, le Minioptère de Schreiber, le Grand rhinolophe ou le Murin à oreille échancrée.

Les choix retenus en matière de sylviculture peuvent avoir un impact sur la biodiversité. Certaines pratiques permettent de concilier au mieux biodiversité et usages de la forêt, notamment en maintenant des vieux arbres et arbres morts, habitats de nombreuses espèces, en évitant les coupes rases, en conservant des îlots de vieux bois, en favorisant le maintien de milieux ouverts et la conservation d'arbres matures ou/et des arbres morts, etc.

Le Parc accompagne ses partenaires forestiers pour valoriser cette démarche par la création de guides, de réunions ou de visites.

• La forêt des Alpilles, un milieu pâturé

Brebis, taureaux et chèvres viennent pâturer en forêt. Leur présence dans le sous-bois a un effet positif sur l'ouverture, ce qui est favorable pour le maintien de la mosaïque de milieux et la diversité des paysages. En consommant les végétaux du sous-bois, les troupeaux contribuent aussi à la défense contre les incendies. Toutefois, les jeunes peuplements forestiers sont sensibles au passage des troupeaux. Le sylvopastoralisme est un mode d'agriculture durable qui concilie objectifs forestiers et pastoraux. L'activité pastorale reste fragilisée dans notre territoire pour diverses raisons notamment la raréfaction et la fragmentation des pâturages.



1,2,3... en chiffre

En 2019, **53%** des surfaces pâturées sont en forêt communale, **47 %** en forêt privée.

1.3 DES RISQUES À PRENDRE EN COMPTE

• Vous avez dit DFCI ? Défense de la Forêt Contre les Incendies

Les forêts des Alpilles subissent un fort risque d'incendies. Dans un passé récent, des feux importants ont marqué le massif (1989, 1999, 2003, 2007, 2012).

Le Parc des Alpilles, depuis sa création en 2007, porte la stratégie de défense des forêts contre les incendies (DFCI). Le Parc remplit ce rôle en travaillant avec l'ensemble des acteurs et partenaires impliqués.

Ainsi, le Parc accompagne les communes du territoire et les différents porteurs de projet afin d'intégrer la stratégie DFCI du massif dans leur document d'aménagement, il met en place une équipe de "jeunes en forêt" pendant la période estivale afin de sensibiliser et informer le public au risque incendie, il anime le Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier, et réalise des équipements pour la DFCI (citerne, pistes, éclaircies...). Le Parc accompagne également les communes et les propriétaires privés pour faciliter la mise en œuvre des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD). La réhabilitation des terrains incendiés fait aussi partie des axes de travail.

De manière générale, le Parc agit pour qu'une culture du risque incendie soit présente dans tous les domaines en tenant compte des autres enjeux du territoire (biodiversité, pastoralisme, paysage, fréquentation...).

• Des changements climatiques à l'œuvre

Les régions méditerranéennes subissent déjà fortement les effets du changement climatique avec une augmentation des températures moyennes, des épisodes dits extrêmes plus fréquents et plus intenses, notamment les canicules et sécheresses auxquelles les forêts sont particulièrement sensibles. On pense à la mortalité des arbres ou au risque d'incendie accru mais l'invasion de parasites, la propagation de maladies, le développement de plantes envahissantes sont autant de conséquences possibles du changement climatique sur les forêts. L'adaptation aux changements climatiques est un défi colossal à préparer pour nos milieux forestiers.

ACCÈS RÉGLEMENTÉ

En été, les espaces forestiers sont plus exposés aux risques d'incendie. Du 1^{er} juin au 30 septembre, les conditions d'accès, de circulation et de présence du public ainsi que les travaux dans les massifs forestiers du département, sont réglementées par arrêté préfectoral.

Avant de partir en balade, renseignez-vous sur le niveau de risque incendie et les conditions d'accès.

Le niveau de risque est actualisé tous les jours à 18h pour le lendemain :

- **0811 20 13 13** (0,06€/minute)
- Carte accès au massif : <http://bpatp.paca-ate.fr/>
- Les offices de tourisme du territoire

Plus d'infos : www.parc-alpilles.fr

**NIVEAU
VERT**

Danger faible

Accès autorisé

**NIVEAU
JAUNE**

Danger modéré

Accès autorisé



**NIVEAU
ROUGE**

Danger très élevé

Accès interdit

PARTIE 2 : LA FORÊT DES ALPILLES, QUE VOULONS-NOUS POUR L'AVENIR ?

2.1 COMMENT A-T-ON CONSTRUIT LA STRATÉGIE FORESTIÈRE DES ALPILLES ?

La Charte Forestière de Territoire inscrit dans la durée les orientations et stratégies qui seront déployées collectivement sur le territoire du Parc, en termes de gestion durable et multifonctionnelle de la forêt. Le cadre ainsi établi en partage avec tous les acteurs concernés constitue un guide de référence commun qui trouve toute sa place dans le projet de territoire établi par le Parc pour la période 2023-2038 dans le cadre de sa nouvelle Charte.

• Se mettre au travail collectivement

Établir le diagnostic a été une démarche collective rassemblant acteurs, citoyens et experts de la forêt. Une fois le diagnostic posé, la question est comment répondre aux enjeux qui ont été identifiés ? Le Parc des Alpilles anime l'ensemble du projet pour le compte du territoire avec tous les partenaires. Il a mené la concertation pour construire ensemble la Charte forestière de territoire et proposer une stratégie de gestion durable et multifonctionnelle de la forêt.

Comme chef de file de la Défense de la Forêt contre les Incendies, le Parc a un rôle central au contact de tous les acteurs et il a accumulé l'expérience et les connaissances, lui permettant ainsi d'avoir une vision globale sur l'ensemble des enjeux et de mettre en œuvre une politique concertée.

Depuis 2016, le Parc naturel régional des Alpilles travaille avec l'ensemble des acteurs concernés par la forêt pour bâtir une vision commune et en 2018, la démarche d'élaboration de la Charte forestière de territoire est lancée. Les jeunes et les scolaires ont été impliqués dans ce processus, à travers la Charte forestière de territoire des jeunes, une originalité forte du travail mené dans les Alpilles.

Anne-Flore Grech, Présidente de la commission Stratégie Forestière de Territoire du Parc des Alpilles, adjointe à l'environnement à Lamanon :

👉 Dans la démarche d'élaboration de la Charte Forestière Territoriale, le Parc a accompagné en animant de nombreux ateliers, il a tenu le stylo pour la rédaction des documents, mais nous avons toujours suivi une méthode de travail collective. 👉

2016-2022 > GENÈSE DE LA CHARTE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE

2016

- NOVEMBRE 2016 - LES ÉLUS DÉCIDENT D'ENGAGER LE PARC DANS UNE DÉMARCHE DE GESTION DURABLE DE LA FORÊT.

2017

- JUIN 2017 - DÉPÔT DU DOSSIER DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'EUROPE.

2018

- NOVEMBRE 2018 - OBTENTION DU FINANCEMENT POUR UN MONTANT TOTAL DE 184 116,00 € TTC.
- NOVEMBRE 2018 - LANCEMENT DE LA DÉMARCHE « STRATÉGIES LOCALES POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DE NOTRE GESTION FORESTIÈRE ».

2019

- SEPTEMBRE 2019 - 1^{ER} COMITÉ DE PILOTAGE EN PRÉSENCE DES ACTEURS, PARTENAIRES ET ÉLUS DU TERRITOIRE. PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTS VOLETS QUE COMPORTE L'ÉLABORATION DE CETTE STRATÉGIE ET LES PRESTATAIRES RETENUS.

2020

- JANVIER 2020 - 2^{ÈME} COMITÉ DE PILOTAGE DE PRÉSENTATION DU DIAGNOSTIC ÉLABORÉ PAR LA CONDUITE D'ENTRETIENS AVEC L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES ET ACTEURS DE LA FORÊT DES ALPILLES ET UNE SYNTHÈSE DOCUMENTAIRE.
- OCTOBRE 2020 - 3^{ÈME} COMITÉ DE PILOTAGE DE PRÉSENTATION ET VALIDATION DES 5 GRANDES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES.

2021

- MARS 2021 - 4^{ÈME} COMITÉ DE PILOTAGE DE PRÉSENTATION ET VALIDATION DU PLAN D' ACTIONS.
- DÉCEMBRE 2021 - RÉDACTION DU DOCUMENT DE LA CHARTE REGROUPANT L'ENSEMBLE DES ÉTAPES.

2022

- AVRIL 2022 - VALIDATION DÉFINITIVE DES FICHES ACTIONS AVEC LES PARTENAIRES BÉNÉFICIAIRES POUR IDENTIFIER LES ENGAGEMENTS ET LE PLAN DE FINANCEMENT NÉCESSAIRE À LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE.

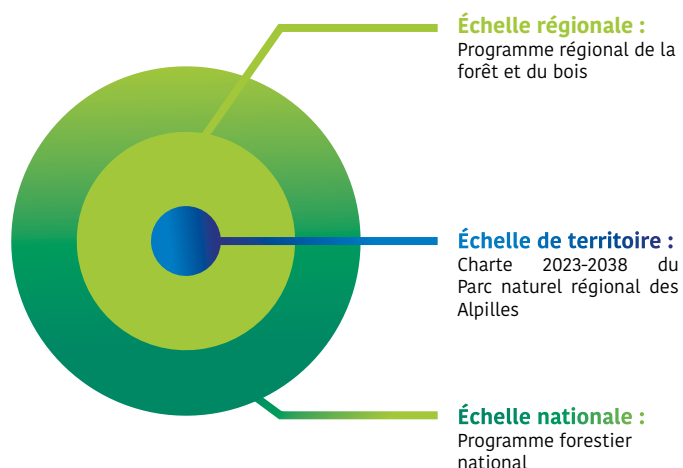
2023-2027 > 5 ANS POUR METTRE EN ŒUVRE LES ORIENTATIONS ET LES ACTIONS DE LA CHARTE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE

QUELQUES CHIFFRES CLÉS DE L'ÉLABORATION DE LA CHARTE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE :

- 1 Une enquête de territoire auprès d'un public cible (120 réponses)
- 25 25 entretiens généraux
- 20 20 entretiens sur les services rendus par la forêt (services écosystémiques)
- 100 100 réponses à un questionnaire en ligne auprès du grand public
- 4 4 ateliers de travail rassemblant plus de 50 participants
- 30 30 classes ou groupes d'élèves impliqués dans la Charte forestière de territoire des jeunes

• Veiller à l'articulation avec les autres documents forestiers

La Charte forestière de territoire des Alpilles est en cohérence avec les politiques nationales, régionales et avec le document de référence du Parc, la Charte 2023-2038.



• Les partenaires et contributeurs impliqués

Partenaires institutionnels, associations de pratiquants de sports de nature ou de protection, acteurs de la gestion forestière, sociétés de chasse... Le Parc a rassemblé le plus grand nombre pour l'élaboration de la Charte forestière de territoire. Bien d'autres acteurs (commerçants, associations, socio-professionnels...) ont été partie prenante, chaque contribution a été cruciale pour l'élaboration du projet.

Notamment (par ordre alphabétique) :

➤ A Rocha, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, Arts de vivre, Communes forestières des Bouches-du-Rhône, association Syndicat Libre des Alpilles, Conservatoire d'Espaces Naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur, Centre d'Études et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée, Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, association «Chemin faisan», Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Bouches-du-Rhône, Coopérative Provence forêt, Centre national de la propriété forestière, Institut technologique forêt cellulose bois-construction ameublement, Fédération française de la montagne et de l'escalade, L'inter-profession FIBOIS SUD, Fransylva 13, Geres, Groupe Chiroptères de Provence, Institut national de la recherche agronomique et de l'environnement, Fédération Française de la Randonnée Pédestre, La Draille randonnée pédestre, Ligue de Défense des Alpilles, Ligue pour la Protection des Oiseaux Provence-Alpes-Côte d'Azur, Office Français de la biodiversité, Office National des Forêts, Service d'incendie et de secours, Rassemblement des amis du Parc naturel régional des Alpilles, Syndicat des exploitants forestiers et scieurs Alpes Méditerranées, Société(s) de chasse, etc.

➤ Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, Région SUD - Provence-Alpes-Côte d'Azur, Département des Bouches-du-Rhône, Métropole Aix-Marseille-Provence, les communes du Parc : Lamanon, Eyguières, Aureille, Saint-Martin de Crau, Mourières, Maussane-les-Alpilles, Le Paradou, Fontvieille, Les Baux-de Provence, Saint-Étienne du Grès, Tarascon, Mas-Blanc-des-Alpilles, Saint-Rémy-de-Provence, Eygalières, Orgon et Sénas.

➤ Les écoles, collèges et lycées du territoire engagés pour la Charte forestière de territoire des jeunes (communes du Paradou, Tarascon, Saint-Rémy-de-Provence, Sénas, Maussane-les-Alpilles) et particulièrement le collège Sainte-Marthe de Tarascon et le lycée agricole «Les Alpilles» de Saint-Rémy-de-Provence qui ont accueilli le forum de restitution et de signature de la Charte forestière de territoire des Alpilles.

2.2 COMMENT EST ORGANISÉE LA CHARTE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE ?

• La Charte forestière de territoire se compose de 4 documents :



Cet "Essentiel de la Charte Forestière de Territoire des Alpilles, enjeux et perspectives" est une synthèse de ces 4 documents.



Retrouvez les documents complets sur www.parc-alpilles.fr, rubrique "nos actions" puis "La forêt".



2.3 5 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR LA FORÊT DES ALPILLES

Les 5 grandes orientations de la Charte forestière de territoire donnent les directions dans lesquelles les différents acteurs souhaitent faire converger de façon durable leurs actions, au profit de la forêt des Alpilles. Les orientations font l'objet d'une déclinaison opérationnelle au travers d'un programme d'actions quinquennal 2023-2027. Ces orientations sont l'expression concrète de tout le travail collaboratif mené entre 2018 et 2021.

Deux grandes intentions les sous-tendent :

- Maintenir et créer des emplois locaux autour de la forêt et du bois notamment à travers la structuration de filières bois locales,
- Favoriser le développement durable des territoires forestiers à travers la prise en compte de leur multifonctionnalité.

Elles sont aussi complémentaires et elles ne sont « classées » par aucune hiérarchie ou priorités.



Et la thématique incendie ?

La Défense des forêts contre les incendies n'apparaît pas en tant que telle dans les 5 grandes orientations. La thématique incendie est prise en compte de façon transversale dans les orientations et actions prévues de la Charte forestière de territoire.

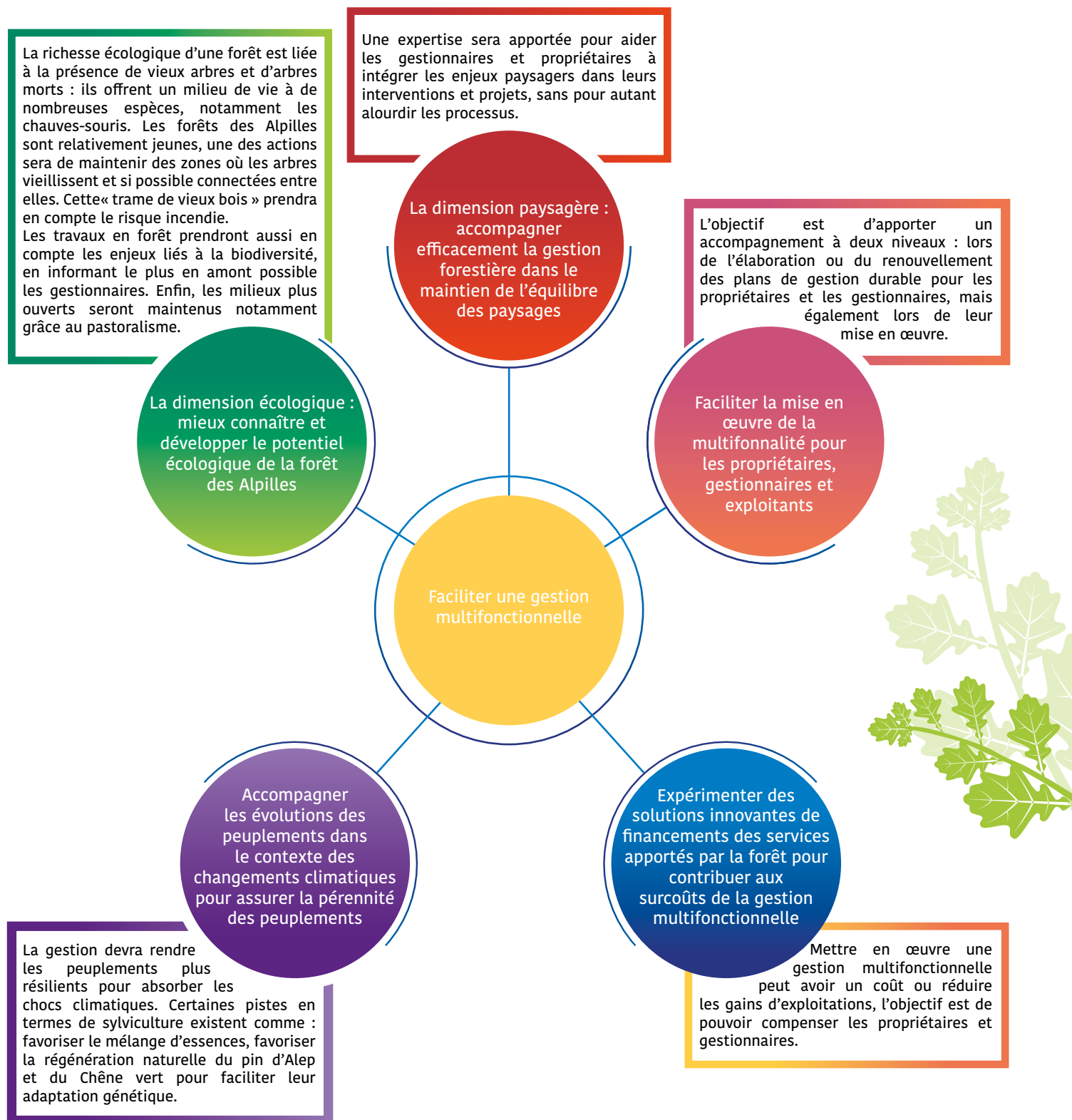




FACILITER UNE GESTION MULTIFONCTIONNELLE POUR UNE FORÊT RICHE EN BIODIVERSITÉ ET RÉSILIENTE, PRODUCTRICE DE BOIS ET D'AUTRES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

Les forêts des Alpilles sont marquées par une diversité de rôles et d'usages, écologiques, économiques et sociaux. Maintenir cette multifonctionnalité est un objectif central de la Charte forestière de territoire.

La résilience, qu'est-ce que c'est ? La résilience écologique est la capacité d'un système vivant, un écosystème forestier par exemple, à retrouver sa capacité de fonctionnement après une perturbation.





CONFORTER, DIVERSIFIER ET STRUCTURER LES FILIÈRES BOIS DU TERRITOIRE

L'objectif est d'optimiser la récolte des bois, encore inférieure aux capacités de nos forêts et de mieux valoriser les bois récoltés.

Ainsi, le pin d'Alep a les propriétés techniques pour être utilisé en bois de construction et il est normalisé depuis 2018 pour cet usage, ce qui constitue une opportunité pour la filière bois des Alpilles. Celle-ci doit être mieux structurée pour une optimisation des utilisations des bois. Cela passe par la mise en place et le renforcement des maillons de la chaîne (sciage, transformation...). Des coopérations sont aussi à rechercher avec les territoires voisins.

Le développement des filières forêt-bois doit aussi être accompagné par la mise en place d'une économie locale voire circulaire pour maximiser les bénéfices de l'usage des matériaux bois (diminution des transports, création d'un tissu économique local et d'une offre de proximité). Des synergies doivent être créées entre les filières bois d'œuvre, bois d'industrie et bois énergie (BOBIBE).

Les bois récoltés aujourd'hui dans la forêt des Alpilles sont souvent sous-valorisés et sont absorbés par les filières bois industrie et bois énergie. Le tri des bois doit être développé et généralisé, pour qu'il soit valorisé au plus juste de sa qualité (en bois d'œuvre par exemple). Le pin d'Alep pourra être mieux valorisé en menant de front une sylviculture pour produire du bois de qualité et en favorisant l'installation de scieries régionales pour la valorisation locale.

Structurer l'offre de la filière bois pour optimiser la valorisation des bois

Conforter, diversifier et structurer les filières bois du territoire

Mobiliser le bois des Alpilles

Développer une nouvelle demande en bois d'œuvre local

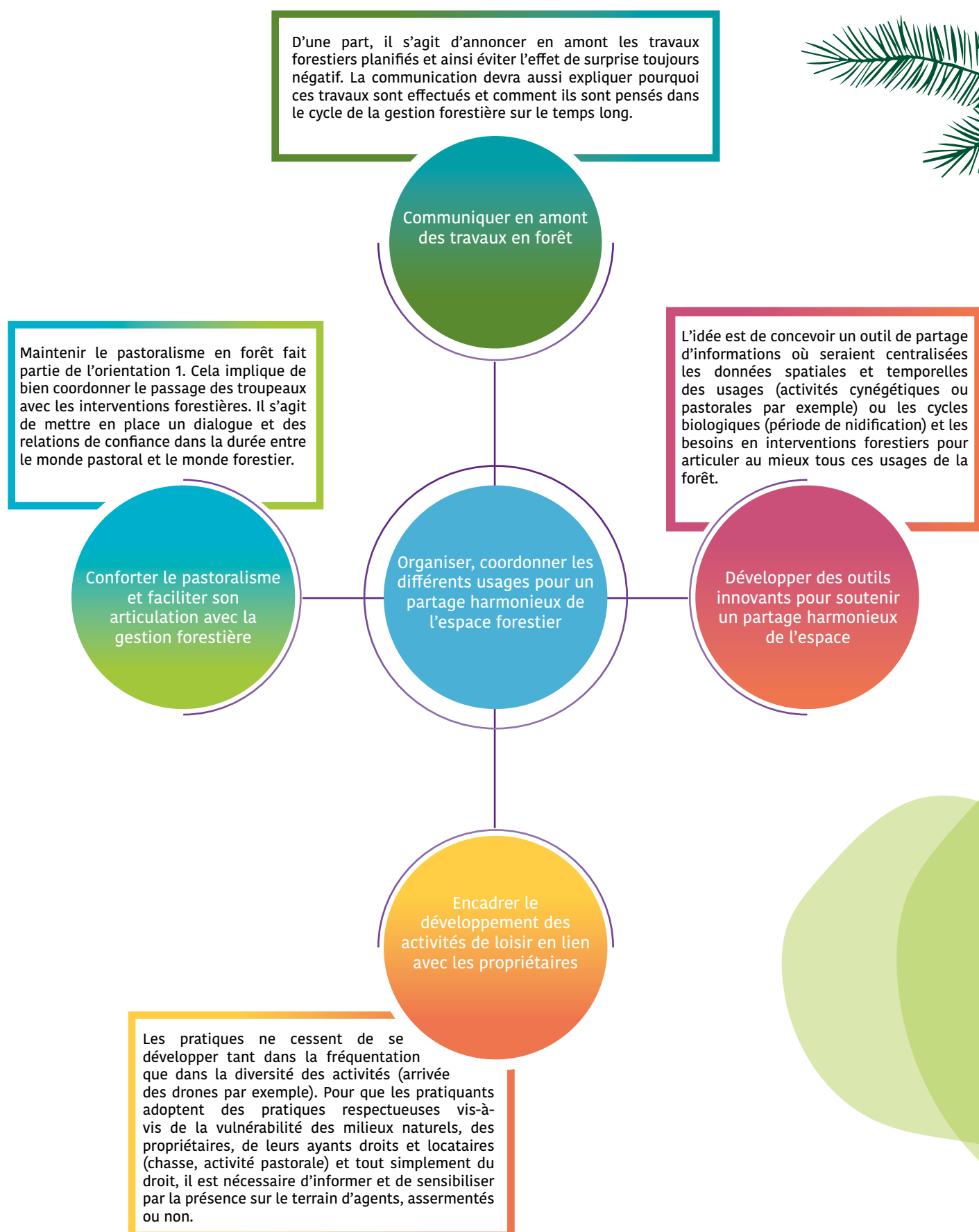
Le point central sera de sensibiliser et d'accompagner les propriétaires publics et privés pour répondre aux objectifs de gestion forestière durable. Regrouper les récoltes ou les travaux entre propriétés, permettrait de passer des seuils de viabilité économique.

La demande locale pour le pin d'Alep pour la construction reste faible. Un travail de communication est nécessaire auprès des porteurs de projets pour démontrer la faisabilité et la crédibilité de ce matériau local et renouvelable. L'accent doit être mis sur les projets publics qui peuvent être prescripteurs, ce qui nécessite de faire évoluer les règles des marchés publics.



ORGANISER, COORDONNER LES DIFFÉRENTS USAGES POUR UN PARTAGE HARMONIEUX DE L'ESPACE FORESTIER

Les Alpilles présentent une forte attractivité pour de nombreuses activités de pleine nature pratiquées dans le massif forestier. L'objectif est ainsi de faire coexister au mieux les diverses activités entre elles et avec la gestion forestière.





ANIMER UNE GOUVERNANCE CONCERTÉE ET RENFORCER LE PARTAGE ENTRE PROFESSIONNELS

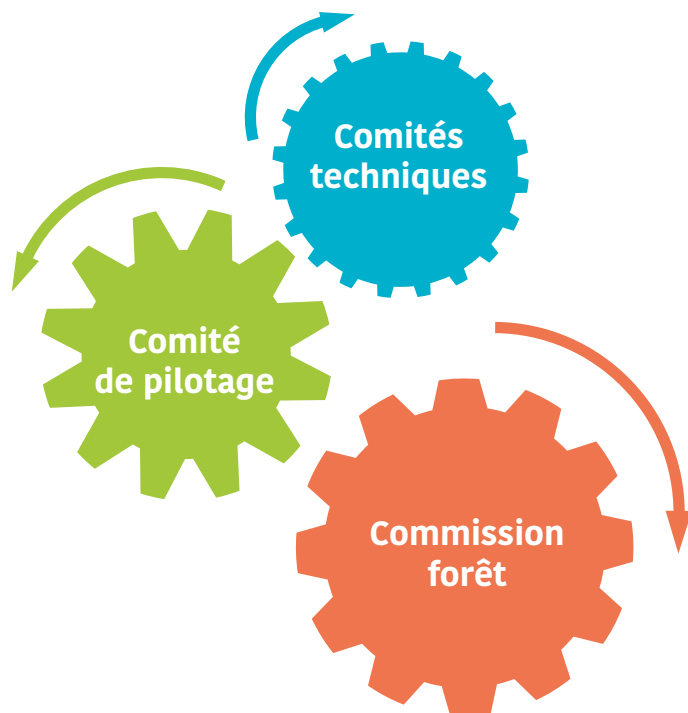
La mise en œuvre de la stratégie forestière du territoire des Alpilles ne pourra se faire qu'avec des décisions prises collectivement, c'est-à-dire avec une gouvernance partagée et concertée entre les acteurs, élus et partenaires. Les conditions pour faire vivre et fonctionner cette gouvernance concertée seront : une animation continue et dans la durée ainsi qu'une coordination entre les acteurs. Le Parc naturel régional est l'opérateur légitime pour animer et coordonner la mise en œuvre de la Charte forestière de territoire.

La gouvernance s'appuiera sur les instances suivantes :

Les comités techniques sont constitués par grands thèmes et domaines de compétence, ils réunissent l'ensemble des acteurs concernés par un projet et constituent les principaux lieux d'échange et de concertation.

Le comité de pilotage est chargé de superviser et de coordonner la Charte forestière de territoire. Il lui revient de valider les programmes annuels à engager, les bilans techniques et financiers des réalisations. Regroupant principalement les signataires de la Charte, il est composé des représentants des institutions, partenaires et usagers.

La commission forêt rassemble l'ensemble des élus, partenaires et acteurs forestiers du territoire afin de partager, discuter, proposer ou faire évoluer la stratégie forestière. Elle oriente notamment la mise en œuvre de la Charte forestière de territoire pour tenir compte des autres enjeux du territoire tels que la fréquentation du massif, la préservation des paysages, le développement de la sylviculture, le maintien de la biodiversité.







BÂTIR UNE CULTURE FORESTIÈRE COMMUNE PAR UNE DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE ET UNE COMMUNICATION CIBLÉE

Mettre en place une véritable culture forestière commune est un enjeu important. D'une part, il s'agit d'avoir un langage commun aux propriétaires, aux gestionnaires et aux entreprises de travaux forestiers. Ainsi, tous pourront agir dans le sens du maintien de la multifonctionnalité de la forêt. D'autre part, il est important de diffuser les enjeux de la gestion forestière et les pratiques de la sylviculture auprès des élus, des habitants, des scolaires.

L'objectif central d'une communication dédiée au grand public et aux élus sera d'explicitier les impacts positifs de la sylviculture, en matière d'adaptation de nos forêts au changement climatique, de préservation de leur bon état sanitaire, de l'utilisation du bois local comme matériau renouvelable, de conservation d'une mosaïque de milieux ... C'est dans cette direction que seront élaborés les outils et les actions de communication.

Développer des outils de communication ciblés pour mettre en place une démarche pédagogique adaptée au public

Bâtir une culture forestière commune par une démarche pédagogique et une communication ciblée

Bâtir une culture forestière commune avec les propriétaires, gestionnaires et entreprises de travaux forestiers

Aider les propriétaires à se regrouper et à élaborer des plans de gestion durable de leurs forêts est un axe clé pour aller vers un maintien de la multifonctionnalité des forêts. En parallèle, il est important de sensibiliser les publics à la notion de propriété privée en forêt afin de respecter les lois et règlements.





2.3 LA CHARTE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE DES JEUNES

L'élaboration et la rédaction de la Charte Forestière de Territoire des Alpilles n'a pas concerné que des experts forestiers du territoire. Un projet pilote a été déployé pour impliquer les jeunes dans cette démarche.

Ainsi, des animations en milieu scolaire, en primaire, collège et lycée, ont permis aux élèves de participer à la réflexion. Sorties sur le terrain, exposés en classe, rédaction de souhaits pour une meilleure gestion de la forêt, réalisation d'une exposition, de jeux éducatifs et même fabrication de papier recyclé... les activités ont été diverses pour les élèves du territoire.

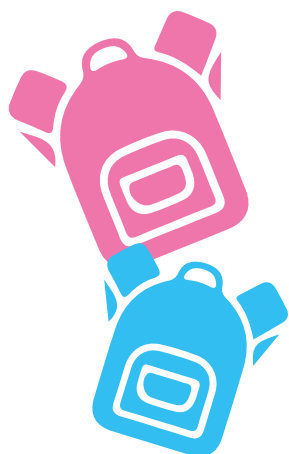
Un cahier numérique partagé a permis de compiler les propositions des classes et des groupes d'éco-délégués, il regroupe des témoignages, les activités réalisées mais aussi les idées et vœux des élèves pour la forêt des Alpilles.

• Un projet de classe pas comme les autres

Des projets de classe sur la forêt, ça n'est pas nouveau dans les Alpilles mais faire la Charte Forestière de Territoire des jeunes était un projet bien particulier.

D'une part, il s'agissait d'aborder l'ensemble des enjeux de la gestion durable de la forêt des Alpilles dans sa globalité pour vulgariser ce que les spécialistes appellent la multifonctionnalité de la forêt. D'autre part, des éco-délégués se sont mobilisés au collège et au lycée pour être des relais. Comment ? Ils ont participé au très institutionnel comité de pilotage pour témoigner de leur action et mieux entrer dans le grand projet de Charte forestière de territoire des Alpilles.

Par ailleurs, mission leur a été donnée également de diffuser la démarche en animant eux même des ateliers éducatifs sur la forêt auprès d'autres enfants, soit sur le terrain, soit lors des événements de restitutions : les deux forums de la forêt. Une implication particulièrement enrichissante pour ces jeunes, autant que pour les autres acteurs du projet.



QUELQUES CHIFFRES CLÉS

Entre 2018 et 2022 :



19 classes de primaires



11 classes de collèges, lycées ou groupes d'éco-délégués



5 communes participantes à ce projet éducatif



• Paroles d'élèves

Clément (Collège Sainte-Marthe, Tarascon)

“ La sortie nous a permis de voir tout ce qui se passe dans la forêt sous nos propres yeux ! C'était très intéressant. De plus, les activités en classe ont permis de bien compléter nos observations sur le terrain. ”

Blandine (Collège Sainte-Marthe, Tarascon)

“ J'ai aimé mesurer les arbres, savoir leur âge, attraper des insectes. C'est super de proposer nos idées pour les exposés. ”

Classe de CM2 – École Hubert Nyssen (Paradou)

“ Nous habitons tout près de la forêt des Alpilles et l'année dernière nous avons été confinés dans notre école car il y avait eu un départ de feu juste à côté dans la forêt. Alors nous avons voulu découvrir ce lieu et essayer de voir tout ce que nous pouvions faire pour le protéger. ”

Classes de 1^{ère} – Lycée Agricole (Saint-Rémy de Provence)

“ La recherche de propositions pour la gestion durable du milieu forestier nous a poussé à nous poser de nombreuses questions sur les interactions entre la nécessité de préserver un espace naturel et les opportunités du développement économique de son exploitation. ”

• Exemples de propositions et idées des élèves pour la forêt des Alpilles

Classes de 3^{ème} SEGPA – Collège René Cassin (Tarascon)

Comment exploiter le bois sans détruire le sol forestier ?

- La forêt permet de fixer le sol et d'éviter l'érosion → Couper moins d'arbres sur les sols pentus que sur les sols plats, laisser le maximum de souches en place après la coupe. Après une coupe, installer des plantes qui fixent le sol sur roche calcaire : le genévrier, l'argousier.
- La forêt contribue au cycle de la matière organique et donc à la formation d'humus → Inviter les citoyens à apporter leurs déchets verts dans des bacs spéciaux placés dans les communes pour qu'ils soient déversés dans les forêts. Laisser quelques arbres en place sur une superficie à définir.

Comment exploiter le bois sans mettre en danger les autres usages de la forêt ?

- Interdire la chasse et la coupe de bois dans certains endroits publics pour permettre d'avoir des zones où les animaux peuvent se reposer.
- Laisser une surface boisée dans chaque parcelle coupée pour avoir de l'ombre (aire de pique-nique possible en été, températures plus basses en sous-bois).

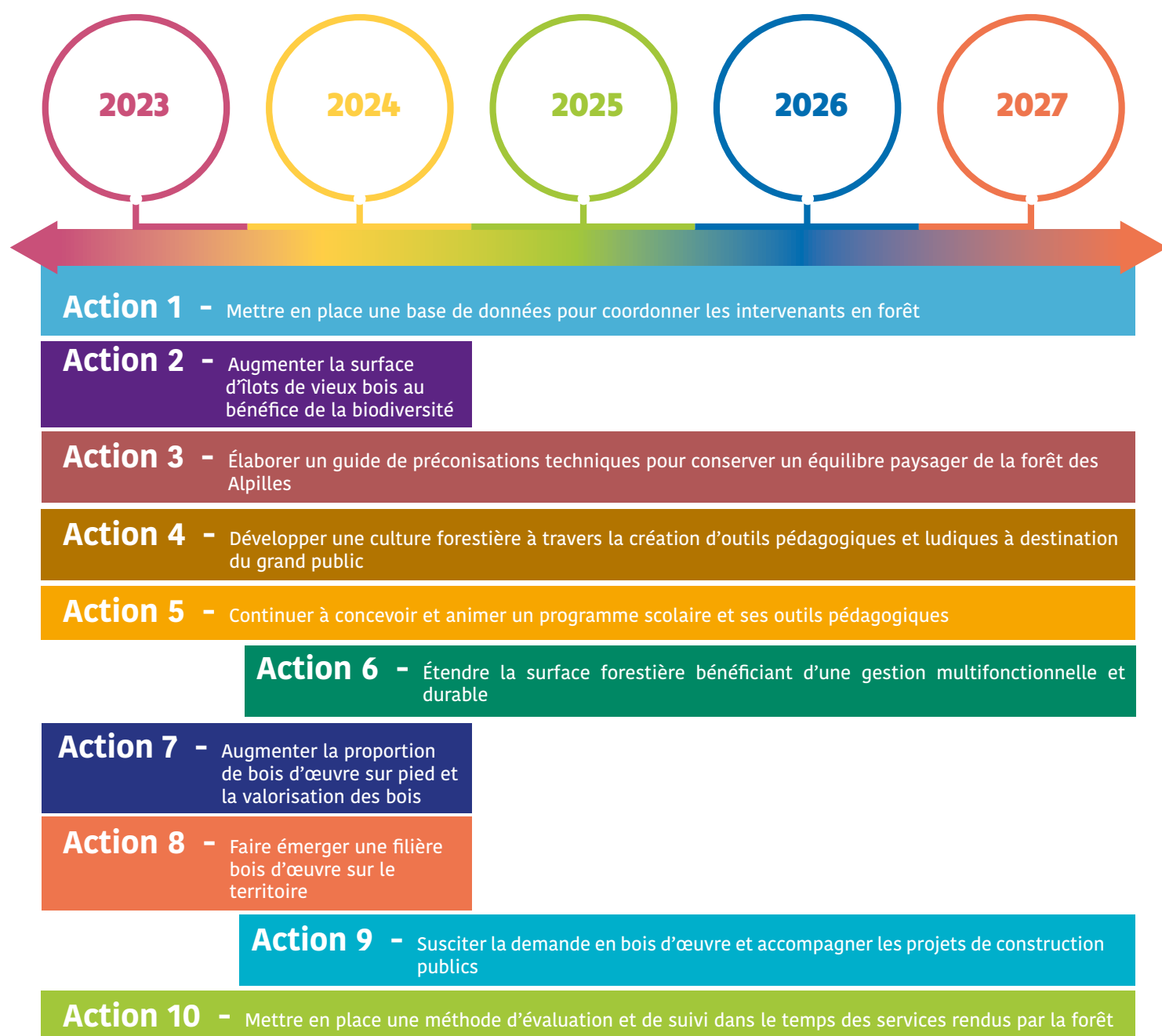


PARTIE 3 : METTRE EN ŒUVRE LA CHARTE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE

Les grandes orientations fixent le cap et les objectifs à atteindre dans les 5 années à venir, jusqu'en 2027. Concrètement, quelles actions ont été prévues par l'ensemble des partenaires ?

Pour structurer les actions de la Charte forestière de territoire, 10 fiches actions ont été élaborées, toujours avec une méthode de co-construction avec les acteurs forestiers.

• Les 10 actions en un coup d'œil



• Comment est organisée une fiche action ?

Les fiches action sont des documents techniques, précis et opérationnels qui définissent notamment le « quoi » (quelles actions mener ?), le « quand » (quel calendrier ?), le « qui » (quels partenaires impliqués ?), le « combien » (quel est le coût prévu ?) mais aussi comment chaque action répond aux grandes orientations.



• Quels montants à mobiliser ? Quels financements solliciter ?

Mettre en œuvre les actions prévues dans la Charte forestière a un coût, qu'il s'agisse de moyens humains, d'investissements ou de fonctionnement. Trouver le financement des actions de la Charte forestière territoriale est donc un aspect important. Les montants globaux estimés sont de 460 000€ sur 5 ans.

Le Parc joue pleinement son rôle dans la recherche et le montage des dossiers de financement qu'il agisse en chef de file de l'action ou qu'il accompagne d'autres structures, comme l'ONF ou le CNPF dans la mise en œuvre de la Charte forestière de territoire. Les dispositifs identifiés incluent des programmes européens (FEADER), des fonds nationaux (Fond Stratégique Forêt Bois), régionaux ou départementaux. Des pistes sont aussi étudiées du côté des fondations et appels à projets privés.



Action 1 : Mettre en place une base de données pour coordonner les intervenants en forêt

Pour planifier des travaux ou concevoir son plan de gestion, le gestionnaire d'une forêt a besoin de connaître les enjeux liés à la biodiversité, les informations liées à l'ensemble des usages existant sur la parcelle forestière, comme les activités de chasse, les événements sportifs... Inversement, les associations de pratiquants pourraient rechercher les zones où des travaux forestiers sont en cours.

Les outils Systèmes d'Information Géographique (SIG) permettent de porter toutes ces informations à la fois spatiales et temporelles dans des interfaces cartographiques.

L'action prévoit un temps de réflexion collective pour concevoir une base de données adaptée (quelles informations seront intégrées), un suivi de la création technique de la base de données et de son interface (prestation prévue) puis son animation (partage de l'outil, formation des utilisateurs, mise à jour des contenus) ...



Qui est concerné ?

L'ensemble des acteurs de la forêt.



Qui mène l'action ?

Le Parc naturel régional



Qui sont les principaux partenaires impliqués ?

L'ensemble des acteurs et utilisateurs de la forêt.



Comment mesurer la réussite de l'action ?

- Création et mise en ligne de la base de données
- Taux de consultation de la base de données
- Nombre d'utilisateurs et fréquence d'utilisation

Coût total estimatif : 58 000 € sur la période 2023-2027.

Action 2 : Augmenter la surface d'îlots de vieux bois au bénéfice de la biodiversité

Augmenter la surface forestière comprenant des vieux arbres ou des arbres morts est favorable à la biodiversité. L'action vise à ce que les propriétaires et gestionnaires intègrent cet objectif dans leur sylviculture, notamment dans les travaux et coupes.

L'action passera d'abord par une meilleure connaissance des îlots de vieux bois existants en réalisant un état des lieux. Cela permettra aussi d'identifier les zones favorables pour laisser la forêt vieillir. Il sera proposé aux propriétaires privés un diagnostic écologique de leur parcelle et le cas échéant un soutien financier pour compenser le coût ou le manque à gagner de la conservation de vieux bois.

Le maintien d'arbres vieillissants tient compte du risque incendie et du risque sanitaire pour les peuplements.



Qui est concerné ?

Les propriétaires et gestionnaires



Qui mène l'action ?

Le Parc naturel régional avec l'ONF et le CNPF.



Qui sont les principaux partenaires impliqués ?

Propriétaires forestiers, INRAe, CEN PACA, GCP, LPO.



Comment mesurer la réussite de l'action ?

- Augmentation de la surface mise en îlot de vieux bois, en particulier dans le chêne vert
- Élaboration d'un protocole adapté au territoire des Alpilles

Coût total estimatif : 42 000 € sur la période 2023-2024.



Action 3 : Élaborer un guide de préconisations techniques pour conserver un équilibre paysager de la forêt des Alpilles

L'objectif est de créer un document de référence pour pouvoir intégrer les enjeux paysagers propres aux Alpilles et au-delà mieux prendre en compte la multifonctionnalité de nos forêts, lors d'interventions forestières. La première étape est de poser une réflexion concertée pour définir les meilleures techniques de sylviculture au regard du contexte paysager des Alpilles. Sur cette base, toujours avec les partenaires, le guide technique sera élaboré, rédigé et mis en forme. Enfin, ce guide de préconisations sera partagé, notamment à travers des sessions de formation à destination des propriétaires et gestionnaires.



Qui est concerné ?

Les propriétaires, les gestionnaires, les entreprises d'exploitation forestière.



Qui mène l'action ?

Le Parc naturel régional.



Qui sont les principaux partenaires impliqués ?

DREAL, ONF, CNPF.



Comment mesurer la réussite de l'action ?

- Édition du guide de préconisations techniques pour conserver l'équilibre paysager de la forêt des Alpilles et favoriser la mise en œuvre de la gestion multifonctionnelle
- Formations organisées (nombre de participants)
- Retours d'expériences positives et intégratrices des recommandations du guide

Coût total estimatif : 65 000 € sur la période 2023-2027.

Action 4 : Développer une culture forestière à travers la création d'outils pédagogiques et ludiques à destination du grand public

Il est nécessaire de mieux informer et sensibiliser le grand public aux enjeux forestiers qui restent encore mal connus ou mal perçus. L'action vise à apporter au public les connaissances pour leur permettre de comprendre les enjeux des interventions forestières (travaux, coupes...) qu'ils pourront rencontrer sur le territoire et les remettre dans le contexte d'une gestion multifonctionnelle et durable.

Plusieurs étapes sont prévues : en premier lieu, l'élaboration d'une stratégie pédagogique permettant de coordonner les messages, les outils, les acteurs impliqués. Sur cette base, une boîte à outils pédagogiques sera développée avec la création d'outils et d'événements adaptés à la diversité des publics visés.



Qui est concerné ?

Le grand public.



Qui mène l'action ?

Le Parc naturel régional.



Qui sont les principaux partenaires impliqués ?

Associations d'éducation à l'environnement locales, Communes forestières, Offices de tourisme, Conseil scientifique et technique du Parc et sociologues, ONF, CNPF & tous autres acteurs forestiers.



Comment mesurer la réussite de l'action ?

- Création d'une boîte à outil et du clip vidéo promouvant la culture forestière
- Nombre d'événements organisés et nombre de participants

Coût total estimatif : 42 000 € sur la période 2023-2027.



Action 5 : Continuer à concevoir et animer un programme scolaire et ses outils pédagogiques

Il s'agit de toucher le jeune public, du primaire au lycée, afin de valoriser la gestion forestière durable et locale et les métiers associés. Pour cela, les acteurs de l'éducation seront impliqués pour choisir les outils d'animation les plus adaptés, qui incluront les propositions suivantes :

- Organisation de journées de rencontre entre les acteurs de la forêt et les jeunes.
- Réalisation de supports pédagogiques tels que plaquettes de communication, ateliers et jeux.
- Mise en place d'une démarche de médiation culturelle avec plusieurs journées dans l'année de découverte de la forêt et d'éveil à l'environnement.



Qui est concerné ?

Les établissements scolaires du territoire.



Qui mène l'action ?

Le Parc naturel régional.



Qui sont les principaux partenaires impliqués ?

Associations locales d'éducation à l'environnement, ONF, CNPF, Communes forestières, Forestiers-sapeurs.



Comment mesurer la réussite de l'action ?

- Nombre de classes et d'enfants concernés par an
- Constitution d'un groupe de travail multipartenarial
- Réalisation du programme d'intervention en milieu scolaire
- Édition d'un support ludique de communication et de sensibilisation sur les thématiques de la forêt

Coût total estimatif : 23 000 € sur la période 2023-2027.

Action 6 : Étendre la surface forestière bénéficiant d'une gestion multifonctionnelle et durable

Pour augmenter la surface gérée durablement, deux axes sont prévus. L'action passera ainsi par un travail pour fédérer les propriétaires autour de structures permettant une gestion multifonctionnelle et pour faciliter la mutualisation des interventions sylvicoles (en regroupant des interventions ou des parcelles).

Une démarche collective pour identifier les zones, les parcelles et les propriétaires pouvant être mobilisés sera menée. Une fois ces « cibles » identifiées, il s'agira de proposer des regroupements de parcelles pour résorber le morcellement, des accompagnements pour trouver des financements, des formations techniques à la fois à la sylviculture durable et aux débouchés possibles pour les bois.



Qui est concerné ?

Les propriétaires forestiers.



Qui mène l'action ?

Le Parc naturel régional et le CNPF.



Qui sont les principaux partenaires impliqués ?

Propriétaires, FranSylva 13, Interprofession FIBOIS SUD.



Comment mesurer la réussite de l'action ?

- Faire état des lieux « t 0 »
- Fixer des objectifs chiffrés en lien avec la réalité et les potentialités du territoire
- Nombre de regroupement de propriétaires mis en œuvre et surface concernée
- Nombre d'enclaves résorbées

Coût total estimatif : 36 000 € sur la période 2024-2027.



Action 7 : Augmenter la proportion de bois d'œuvre sur pied et la valorisation des bois

Pour valoriser le Pin d'Alep en forêt méditerranéenne, il est nécessaire de favoriser le tri après exploitation pour séparer les bois de qualité bois d'œuvre des autres et en parallèle, mener une sylviculture qui améliore la qualité sur pied des bois dans les peuplements de pin d'Alep.

Mener une sylviculture orientée bois d'œuvre a un coût, l'action prévoit de coordonner l'accompagnement financier pour les propriétaires et en parallèle de les former à ces modes de gestion de leurs forêts.

Mettre en place un meilleur tri nécessite la définition collective d'une méthode standardisée, faisable techniquement et économiquement, en associant les exploitants forestiers. Cette méthode devra ensuite être diffusée auprès des acteurs concernés.



Qui est concerné ?

L'ensemble des acteurs de la filière bois.



Qui mène l'action ?

Le Parc naturel régional.



Qui sont les principaux partenaires impliqués ?

CNPF, Intercommunalités, Communes forestières, Interprofession FIBOIS SUD.



Comment mesurer la réussite de l'action ?

- Formations réalisées et retours d'expériences
- Chantiers pilotes en projet ou à réaliser
- Conception et généralisation d'une méthodologie de tri et de vente de bois d'œuvre concerté
- Propriétaires forestiers impliqués

Coût total estimatif : 46 000 € sur la période 2023-2024.

Action 8 : Faire émerger une filière bois d'œuvre sur le territoire

L'action va permettre de faire émerger une demande locale d'utilisation de bois d'œuvre local, de diversifier les débouchés, d'améliorer la valorisation du bois local et enfin d'avoir une connaissance harmonisée de la ressource en bois du territoire et de ces débouchés.

Pour atteindre ces objectifs, il faudra d'abord affiner et préciser le diagnostic de la filière bois sur le territoire concerné et en parallèle identifier les besoins locaux potentiels en particulier de bois d'œuvre (construction, rénovation de bâtiments, mobilier public...).

Des actions de communication sont aussi prévues pour mieux faire connaître les possibilités d'utilisation du bois local et valoriser les initiatives, à travers un forum, des formations, une page internet dédiée...



Qui est concerné ?

L'ensemble des acteurs de la filière bois.



Qui mène l'action ?

Le Parc naturel régional.



Qui sont les principaux partenaires impliqués ?

CNPF, Intercommunalités, Communes forestières, Interprofession FIBOIS SUD.



Comment mesurer la réussite de l'action ?

- Nombre d'acteurs accompagnés sur le territoire
- Réalisation du forum
- Distribution d'une plaquette de retours d'expérience et de projets à venir concernant les constructions en bois d'œuvre local
- Création d'un répertoire des acteurs locaux de la filière bois
- Conception d'une page internet dédiée à la filière bois du territoire des Alpilles

Coût total estimatif : 65 000 € sur la période 2023-2024.



Action 9 : Susciter la demande en bois d'œuvre et accompagner les projets de construction publics

Cette action s'articule directement avec l'action 8, en agissant sur la demande potentielle en bois d'œuvre dans les projets de construction publics et en coordonnant au mieux l'offre et la demande locales en bois d'œuvre.

Augmenter l'utilisation du bois d'œuvre local dans les projets de construction publics impliquera de mener des concertations individuelles avec les élus de nos communes. Un appel à candidature pour accompagner les projets innovants sera lancé suivi d'un accompagnement technique et financier des projets retenus. Enfin, ces projets, une fois réalisés, seront valorisés à travers des retours d'expériences partagés et des supports de communication (plaquette, site internet dédié..).



Qui est concerné ?

Acteurs privés et publics de la filière.



Qui mène l'action ?

Communes forestières et le Parc naturel régional.



Qui sont les principaux partenaires impliqués ?

ONF, CNPF, Interprofession FIBOIS SUD.



Comment mesurer la réussite de l'action ?

- Nombre de projet(s) de construction mobilisant le bois d'œuvre local accompagnés sur le territoire
- Nombre de réponses à l'appel à candidature
- Réalisation d'une plaquette sur les retours d'expérience des porteurs de projet publics et privés sur les constructions en bois d'œuvre local

Coût total estimatif : 28 000 € sur la période 2024-2027.

Action 10 : Mettre en place une méthode d'évaluation et de suivi dans le temps des services rendus par la forêt

Environnementaux, sociaux, économiques, la forêt nous rend une multitude de services souvent mal connus. Cette action vise à mieux connaître et valoriser les services écosystémiques rendus par la forêt des Alpilles en particulier en les identifiant et en quantifiant de façon objective. Cet état des lieux permettra ensuite de faire un suivi des impacts de la politique forestière territoriale sur ces services écosystémiques et ainsi d'orienter les choix. Par ailleurs, certains choix de préservation des services écosystémiques peuvent induire un manque à gagner, des outils financiers seront recherchés pour compenser cette perte aux propriétaires forestiers. La faisabilité de créer un fonds dédié sera étudiée.



Qui est concerné ?

L'ensemble des citoyens, acteurs et utilisateurs de la forêt.



Qui mène l'action ?

Le Parc naturel régional et l'INRAe.



Qui sont les principaux partenaires impliqués ?

Conseil scientifique et technique du Parc, ONF, CNPF.



Comment mesurer la réussite de l'action ?

- Proposition d'un outil de suivi
- Réalisation d'un état initial des services écosystémiques fournis par la forêt
- Réalisation d'un guide de financement des services écosystémiques pour les propriétaires

Coût total estimatif : 53 000 € sur la période 2023-2027.





AdobeStock_Ldgfr

UNE QUESTION, UN CONSEIL ?

Prenez contact avec le chargé de mission gestion durable de la forêt :

contact@parc-alpilles.fr

Maison du Parc naturel régional des Alpilles

2 boulevard Marceau - 13210 Saint-Rémy-de-Provence

T. 04 90 90 44 00

www.parc-alpilles.fr

Suivez-nous sur :

 &  @parcalpilles

 @Parc Naturel Régional des Alpilles



Une autre vie s'invente ici

